

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres et du président du
Conseil supérieur des allocations et prêts d'études**

A.Gt 05-01-2016

M.B. 20-01-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, notamment les articles 21, 22 et 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2010, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition du Conseil supérieur des Allocations et prêts d'études,

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études:

A. Membres effectifs :

1. Quatre membres effectifs représentant l'enseignement officiel :

- Monsieur Georges SIRONVAL, Directeur Président de la Haute Ecole Albert JACQUART ;

- Monsieur Philippe REMY, Maître-Assistant à la Haute Ecole Paul Henri Spaak ;

- Madame Patricia HOSSELET, Maître-Assistante à la Haute Ecole Provinciale du Hainaut - Condorcet, représentant le C.P.E.O.N.S. ;

- Madame Julia DUCHESNE, Inspectrice a.i de l'Enseignement de la Province de Liège, représentant le C.P.E.O.N.S.

2. a) Trois membres effectifs représentant l'enseignement libre confessionnel:

- Monsieur Michel TAVERNE, Directeur de l'Administration des Affaires Etudiantes à l'U.C.L., représentant le Se.G.E.C.
- Madame Nadia MULLER, Assistante sociale à la Haute Ecole ICHEC, représentant le Se.G.E.C.
- Monsieur Fabrice GLOGOWSKI, Conseiller pédagogique de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, représentant le Se.G.E.C.

b) Un membre effectif représentant l'enseignement libre non confessionnel:

- Monsieur Jean-Michel DE WAELE, Vice-recteur aux affaires étudiantes, à la politique sociale et aux relations institutionnelles à l'U.L.B., représentant la F.E.L.S.I.

3. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :

- Monsieur David LECOMTE, Chargé de mission, représentant la F.A.P.E.O.
- Madame Joëlle LACROIX, Secrétaire général, représentant la F.A.P.E.O.

4. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- Monsieur Charles LOISEAU, représentant l' U.F.A.P.E.C.
- N.

5. Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- Madame Zoé GOURGUE, représentant la FEF
- Monsieur Alessandro SCELFO, représentant l' U.N.E.C.O.F.

6. Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- Monsieur Thomas BENOUSSAID, représentant la FEF
- Monsieur Aurélien FONTEYN, représentant l'U.N.E.C.O.F.

7. Deux membres effectifs représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques:

- Madame Christiane CORNET, représentant la C.G.S.P.
- Madame Johanna LUMUMBA, représentant la C.S.C.

8. Deux membres effectifs représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Monsieur Jean DE LAME, de l' U.W.E.
- N.

B. Membres suppléants :

1. Quatre membres suppléants représentant l'enseignement officiel:

- Monsieur Alfred PIRAUX, préfet honoraire des études de l'AR à MONS, coordonnateur de zone.
- Monsieur Dany VINCE, Chargé de mission auprès de l'Université de MONS.
- Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué, représentant le C.P.E.O.N.S.
- Monsieur Philippe DEMIESSÉ, Chargé de mission, représentant le C.P.E.O.N.S.

2.a) Trois membres suppléants représentant l'enseignement libre confessionnel:

- Madame Vinciane DE KEYSER, Secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique, représentant le Se.G.E.C.
- Monsieur Philippe VALENTIN, Haute Ecole ICHEC, représentant le Se.G.E.C.
- Monsieur Dany BILLE, Conseiller juridique de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, représentant le Se.G.E.C.

b) Un membre suppléant représentant l'enseignement libre non confessionnel :

- Monsieur Michel BETTENS, Secrétaire général, représentant la F.E.L.S.I.

3. Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :

- Madame Daphné RENDERS, Chargée de mission, représentant la F.A.P.E.O.
- Madame Véronique DETHIER, Chargée de mission, représentant la F.A.P.E.O.

4. Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- Monsieur Bernard HUBIEN, Secrétaire général, représentant l'U.F.A.P.E.C.
- N.

5. Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- Monsieur Briec WATHELET, représentant la FEF
- Monsieur Lionel PAHULYCZ, représentant l'U.N.E.C.O.F.

6. Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- Monsieur Merlin GEVERS, représentant la FEF
- Monsieur Alexandre TULIPPE-HECQ, représentant l' U.N.E.C.O.F.

7. Deux membres suppléants représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques:

- Monsieur Marc MANSIS, représentant la C.G.S.L.B.
- Madame Ingrid BRABANT, représentant la C.G.S.P.

8. Deux membres suppléants représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Madame Lila JORIS, Conseillère au Département Emploi et Formation de l'U.W.E.
- N.

Article 2. - Monsieur Michel TAVERNE, membre effectif du Conseil, est nommé Président; Monsieur Georges SIRONVAL et Madame Julia DUCHESNE, membres effectifs du Conseil, sont nommés Vice-Présidents.

Article 3. - Le chef du Service des Allocations et Prêts d'Etudes ou son délégué assure le secrétariat du Conseil.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2010, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'Etudes, est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Bruxelles, le 5 janvier 2016.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN